

Commune de Pencran



MAIRIE
DE
PENCRA
29800

Tél. : 02 98 85 04 42
Fax : 02 98 85 68 60

CAHIER DES CHARGES AMENAGEMENT D'UN SKATE PARK

Article 1 : Objet du marché

La Commune de Pencran souhaite installer un skate park sur l'aire de loisirs de Keranna (plans de masse et de situation joints).

Article 2 : Descriptif des travaux

Mise en place d'une plateforme en enrobé d'une surface de (387 m²) suivant le plan joint, ainsi que d'une bordure P1.

Cette plateforme accueillera des structures en acier galvanisé et une surface de roulement en aluminium.

La fabrication et l'installation des modules du skate park devront être conforme à la norme NF EN 14 974.

Les équipements répondront aux exigences suivantes :

- Surface aluminium épaisseur : 4 mm minimum
- Dureté (HBS) : 65 minimum
- Système anti-bruit et anti-vibration

Le skate park sera composé de :

- un panneau d'information conforme à la norme NF EN 14974,
- un lanceur courbe de largeur 3 mètres minimum et de hauteur de plateforme 1,50 mètres minimum, avec rambarde de 1.20 mètres minimum ;
- un fun box ½ pyramide d'une largeur de 4,50 mètres minimum, comprenant une table d'une hauteur de 0.60 mètre minimum, et de dimension 2.40x1.50 mètre minimum, 3 inclinés, 1 slide, 1 muret droit ;

- un lanceur droit avec deux hauteurs de plateforme (1.20 mètres et 1.50 mètres) et 3 mètres de largeur minimum, avec rambarde de 1.20 mètre minimum ;
- une barrière d'entourage de skate park sur 10 mètres de long et un mètre minimum de hauteur, hors sol.

Article 3 : Décomposition en phases

Les travaux seront décomposés comme suit :

Phase 1 : Création de la plateforme en enrobé de 387 m² comprenant :

- terrassement et évacuation des déblais, empierrement
- mise en place de l'enrobé
- pose d'une bordure P1

Phase 2 : Fourniture, pose et fixation des éléments du skate park :

- un panneau d'information conforme à la norme NF EN 14974,
- un lanceur courbe de largeur 3 mètres minimum et de hauteur de plateforme 1,50 mètres minimum, avec rambarde de 1.20 mètres minimum ;
- un fun box ½ pyramide d'une largeur de 4,50 mètres minimum, comprenant une table d'une hauteur de 0.60 mètre minimum, et de dimension 2.40 x 1.50 mètre minimum, 3 inclinés, 1 slide, 1 muret droit ;
- un lanceur droit avec deux hauteurs de plateforme (1.20 mètres et 1.50 mètres) et 3 mètres de largeur minimum, avec rambarde de 1.20 mètre minimum ;
- une barrière d'entourage de skate park sur 10 mètres de long et un mètre minimum de hauteur, hors sol.

Répondant aux exigences suivantes :

- Surface aluminium épaisseur : 4 mm minimum
- Dureté (HBS) : 65 minimum
- Système anti-bruit et anti-vibration

Phase 3 : Fourniture de mobilier urbain en aluminium :

- une poubelle sur mat
- un banc

Option à chiffrer : déplacement de la rampe existante et surface bitumée d'accueil de celle-ci

Article 4 : Vérification des équipements par un organisme agréé

Les vérifications seront effectuées par un organisme agréé indépendant de l'entreprise et désigné par le maître d'ouvrage.

Article 5 : Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours (quatre vingt dix jours).

Article 6 : Procédure de passation du marché

Procédure adaptée selon le code des marchés publics.

Article 7 : Présentation de la candidature

- Offre de prix détaillé ;

- Déclaration sur l'honneur sur la capacité à effectuer la mission ;
- Présent cahier des charges signé pour acceptation ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

Article 8 : Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique : 40%
 - Qualité des équipements et des matériaux mis en place
 - Mesures prises en matière de sécurité
 - Système anti bruit et anti vibration
- Références sur des projets similaires au cours des 5 dernières années : 10 %

Article 9 : Date de remise des offres

Les candidatures devront être remises avant le :

Vendredi 25 juillet 2014 à 12H00.

Toute réponse après cette date sera écartée.

Article 10 : Lieu de remise des offres

Les offres sont à adresser sous enveloppe cachetée avec la référence « Aménagement d'un skate park – Ne pas ouvrir » à :

***Monsieur le Maire
Mairie de Pencran
Place de la mairie
29800 PENCRA***

Article 11 : Renseignements

Renseignements d'ordre technique :

M. Jacques LE FUR – Adjoint à la voirie et aux travaux
Tél : 06 03 85 86 19

Renseignements d'ordre administratif (jusqu'au 8 juillet 2014) :

M. David GOURLAY – Directeur général des services
Tél : 02 98 85 04 42

L'entreprise,

Date/signature/qualité/cachet